

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION LÉGISLATIVE SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 11 MAI

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidat radical

L.-J. MALVY

CONSEILLER GÉNÉRAL DE VAYRAC

Le Devoir et l'Intérêt

Nul n'est à plaindre comme celui qui se pose sans cesse cette question désespérante : « Où est mon intérêt ? » L'égoïste est forcément le plus malheureux des hommes ; il hésite, ne se décide qu'à la longue et encore il se trompe et ses espérances sont souvent déçues pour des raisons indépendantes de sa volonté.

L'homme qui agit par devoir, au contraire, est heureux. Son bonheur est aussi celui des autres et s'il échoue dans ses desseins, il a au moins la satisfaction du devoir accompli : « Fais ce que dois, advienne que pourra ». C'est cette théorie-là que me soutenait ces jours derniers un préfet de mes amis qui occupe un des postes les plus importants de France.

— Figurez-vous, disait-il, les tracas d'un préfet qui se demande en ce moment : « Mon intérêt est-il desoutenir tel ou tel candidat ? » Selon la source de ses renseignements, selon son intelligence politique, il adopte telle ou telle solution, et se jette dans la mêlée, espérant y gagner de l'avancement, ou tout au moins la conservation de sa place. Certains mêmes trahissent la République, protègent les réactionnaires et les nationalistes pour se ménager, le cas échéant, une porte de sortie.

— J'en connais lui répondis-je !

— Vous voyez donc que je n'exagère pas. Eh bien, quinze fois sur vingt, en ne cherchant que leur intérêt, ils se trompent et sont victimes de leurs calculs machiavéliques.

— C'est justice.

— Oui, mais voyez combien sont plus heureux et même plus habiles ceux qui n'agissent que par devoir. Ils sont des préfets républicains, ils ne défendent que la République. Ils sont incapables de la moindre défaillance pour conserver même leur situation. Ce sont des hommes de caractère, des hommes loyaux, qui méritent d'être heureux. Peu importe, pour eux, le succès, ils ont toujours la satisfaction du devoir accompli.

Et je pense, en ce moment, à la juste théorie de mon ami le préfet en examinant la conduite de certains candidats à la députation. Ils ont eu moins de voix que leur concurrent républicain et ils doivent se désister en sa faveur au second tour de scrutin. La moindre hésitation est une défaillance condamnable et le devoir leur commande de faire campagne pour le républicain le plus favorisé.

Mais il veulent se ménager une porte de sortie et ils hésitent afin de ne pas agir contre leur intérêt.

— Je me désisterais bien, mais à la con-

dition de... ; mais je veux que... dit tel candidat et il ordonne en chef au moment où il doit rentrer dans le rang comme soldat. Cette conduite est indigne d'une démocratie. Pour un républicain, les questions de personnes n'existent pas ; les principes seuls comptent. Un républicain doit au point de vue politique, faire abstraction de ses affections et de ses haines personnelles. Sans considérer son intérêt, il doit accomplir son devoir.

Et remarquez que généralement il sert ses intérêts en faisant son devoir. Combien d'hommes se sont perdus en politique parce qu'ils ont cru tromper autrui en se trompant eux-mêmes.

Le mieux est encore d'avoir des convictions et de les défendre en mettant d'accord ses actes et ses paroles. Si vous êtes républicain, montrez-le en agissant en républicain. Un candidat républicain qui obéit à des principes doit se désister sans hésitation en faveur d'un républicain qui, au premier tour, a obtenu plus de voix que lui.

D'où vient donc que tant de candidats sont hésitants ? Confondraient-ils le devoir et l'intérêt ? Qu'ils prennent garde, le peuple est là qui voit et juge leurs actes et le peuple a de la mémoire.

A. ANDRÉ.

M. Henri Brisson

M. Henri Brisson n'est plus candidat dans le département de la Drôme.

M. Henri Brisson avait, en effet, accepté les offres qui lui avaient été faites par les représentants élus de l'arrondissement de Die, à la condition expresse qu'il serait le candidat unique du parti Républicain.

Mais les engagements ne furent pas tenus par un des candidats, M. Maurice Long, qui fit annoncer samedi, par voie d'affiche, qu'il reprenait sa liberté d'action et qu'il se présentait au second tour.

En présence de cette attitude, M. Brisson a purement et simplement retiré sa candidature.

Mais, il y a quelques jours M. Chevillon, député sortant de la quatrième circonscription de Marseille, lui expédiait le télégramme suivant :

« Brisson, député Paris.

« Je suis en majorité dans ma circonscription. Je vous cède ma place avec certitude de succès. Il n'est pas possible que le plus fidèle citoyen de la République et le plus autorisé soit écarté du Parlement par les basses intrigues des ennemis les plus implacables de la démocratie. Cette démarche auprès de vous n'est pas seulement l'expression de mon amitié pour vous, mais surtout pour rendre service à la République et à la France. Prière répondre télégraphiquement.

CHEVILLON, député Marseille.

M. Brisson répondit qu'il ne pouvait profiter de cette offre ayant accepté à Die.

Mais à la suite des incidents qui se sont produits à Die, sur une nouvelle invitation de M. Chevillon, M. Brisson a accepté la candidature dans la quatrième circonscription de Marseille.

En effet, hier matin, M. Brisson a fait sa déclaration de candidature à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Son succès est assuré.

INFORMATIONS

Déjà une interpellation

M. Dejeante, député de Paris, vient d'adresser au ministre de la guerre une lettre l'informant de son intention de l'interpeller à l'ouverture des Chambres, au sujet de sa circulaire interdisant aux soldats d'assister aux réunions de leurs Syndicats corporatifs.

Il demandera pourquoi le ministre ne croit pas devoir leur interdire l'accès des Cercles catholiques qui sont, dit M. Dejeante, des centres de propagande la plus ardente de tous les ennemis de la République et des partisans de coup d'Etat.

Programme sommaire du séjour en Russie

Le *Montcalm* doit arriver à Cronstadt dans la nuit du 19-20 mai. Voici dans les grandes lignes quel doit être l'emploi du temps du Président de la République en Russie :

20 mai, débarquement à Cronstadt. Dans la matinée, le Président et sa suite seront reçus par le czar et prendront place dans le train impérial qui doit les conduire à Tzarskoïé. Déjeuner dans le train, arrivée à Tzarskoïé.

21 mai, grande revue.

22 mai, le Président de la République visite Pétersbourg et reçoit la colonie française. Le soir le czar, l'impératrice et le Président de la République assisteront à une représentation de gala.

23 mai, dernière journée du séjour de M. Loubet. Ce jour-là, le matin départ de Tzarskoïé pour Cronstadt. Le Président sera accompagné par les souverains russes jusqu'à bord du *Montcalm*, où M. Loubet reçoit ses hôtes à déjeuner. Le même jour dans la soirée, le *Montcalm* lève l'ancre.

Pendant la journée qu'il passera à Saint-Pétersbourg, M. Loubet assistera à un grand dîner donné en son honneur par le marquis de Montebello, ambassadeur de France.

La première sortie du Dirigeable « Pax »

Le ballon dirigeable de M. Severo, le *Pax* est sorti pour la première fois de son hangar, au parc aérostatique de Vaugirard, dimanche matin à six heures. Bien que le temps ne fût pas très sûr, M. Severo était si impatient de voir comment se comporterait son ballon, gonflé et appareillé depuis trois jours déjà, qu'il a profité de la première éclaircie du ciel pour faire une expérience de stabilité et de direction.

Le ballon, maintenu à la corde, s'est élevé à une quarantaine de mètres du sol. L'équilibre était parfait. Quand les moteurs ont été mis en marche, le ballon n'a pas eu une oscillation. Il a obéi avec docilité à l'impulsion de l'hélice propulsive et viré avec aisance sous l'effet des hélices de direction.

M. Lachambre et les aides de M. Severo ont fait à l'aéronaute brésilien une longue ovation.

Après quelques évolutions au-dessus du parc, l'aérostat a été rentré dans son hangar. Il n'en sortira maintenant que par un temps parfaitement beau, mais alors il s'élèvera délivré de toute entrave et tentera une véritable ascension.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés jeudi, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas.

En outre, en raison de l'élection de Gourdon, le numéro de samedi paraîtra vendredi soir.

QUELQUES EXPLICATIONS

Au lendemain des élections cantonales, lorsque les électeurs de Lunzsch, eurent envoyé au Conseil général M. Pagès Lechesne, celui-ci ne cessait de dire à qui voulait l'entendre : « Si j'étais à la place de mon adversaire, — M. Edmond Pagès, — je n'hésiterais pas à donner ma démission de conseiller d'arrondissement. »

Il était donc de notre devoir de demander à M. Pagès-Lechesne de faire aujourd'hui ce qu'au mois de juillet 1901, il conseillait à M. Pagès Edmond de faire, et c'est pourquoi nous avons crié à M. Pagès-Lechesne, conseiller général : « démission, démission ! » puisque dans son canton, le 27 avril, il n'a pas obtenu la majorité.

Mais M. Pagès-Lechesne ne veut pas entendre.

Dès lors, nous n'aurions plus eu qu'à nous taire... si M. Pagès-Lechesne dans la lettre de remerciement à ses électeurs n'avait manifesté l'intention de reprendre la lutte ; ce jeune homme ne veut pas rentrer dans les rangs ; il veut toujours et quand même mener les troupes républicaines à l'assaut...

Notre devoir est donc de le suivre pas à pas et de mettre le peuple en garde contre ses ambitieuses menées.

Durant la campagne électorale, notre réserve à l'égard de M. Pagès-Lechesne a été grande.

Nous avons eu tort ; ce tort nous allons le réparer.

La veille de l'élection, M. Pagès-Lechesne fit afficher — assez tard pour qu'on ne pût y répondre, — un placard protestant de son républicanisme qu'il étayait sur divers emplois qu'il aurait occupés chez des républicains.

En premier lieu, M. Pagès-Lechesne affirmait : « qu'il a été le secrétaire particulier de Pierre Baudin, vice-président du conseil municipal de Paris, actuellement ministre des travaux publics. »

Eh bien, M. Pagès-Lechesne maintient-il qu'il a été effectivement « secrétaire particulier » de M. Baudin ?

M. Pagès-Lechesne qui fut accepté par M. Pierre Baudin comme aide pour un travail urgent à présenter au conseil municipal, peut-il nous dire la ou les raisons de la cessation de cette collaboration ?

Où préfère-t-il nous laisser le soin de donner la réponse quand nous le jugerons convenable ?

Pétition des pêcheurs à la ligne

Nous recevons communication de la pétition suivante adressée par les pêcheurs à la ligne à M. le préfet du Lot :

Cahors, le 5 mai 1902.

A Monsieur le Préfet du département du Lot.

Monsieur le Préfet,

Les pêcheurs à la ligne de la ville de Cahors soussignés ont l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la faveur d'être autorisés à pêcher dans la rivière du Lot à la ligne flottante tenue à la main, les dimanches et jours fériés.

Cette permission ne serait point spéciale à notre ville.

Les Préfets de divers départements, de la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, notamment, tolèrent ce genre de pêche pendant la période d'interdiction.

Vos collègues ont pensé que les loisirs des ouvriers et petits employés ne sauraient être mieux remplis que par cette inoffensive distraction.

Ce qui est admis chez nos voisins peut

